



## **Lancement du CPA par le gouvernement**

### **Une goutte d'eau dans l'océan des transformations à opérer.**

Il y a plus de 15 ans la CGT a proposé un axe revendicatif majeur avec la mise en place d'un nouveau statut du travail salarié (NSTS).

Dès cette époque, cette proposition s'appuyait sur deux constats : l'incapacité des statuts et conventions collectives existantes à empêcher le développement de la précarité, les transformations du travail impliquant pour les salariés le besoin de plus d'autonomie, de créativité, de liberté, incompatible avec l'organisation du travail et la subordination qu'ils subissaient.

15 ans après, cette proposition est plus que jamais d'actualité.

Elle est constituée d'un socle de droits attachés à la personne (salarié, travailleur indépendant) garantis collectivement et transférables d'une entreprise à une autre. Droit à un salaire, à la prise en compte des qualifications, à l'ancienneté, droit à la formation professionnelle, à la retraite, droit à la sécurité sociale de santé et à une sécurité sociale professionnelle permettant à chacune et à chacun de ne plus passer par la case chômage lorsqu'il perd son emploi.

A l'heure où ceux qu'on appelle de manière impropre les travailleurs « ubérisés » prennent conscience qu'en lâchant un contrat de travail pour un contrat commercial, ils n'ont pas obtenu plus d'autonomie et ont perdu toute sécurité, la proposition de nouveau statut du travail salarié est plus que jamais, pour la CGT, l'axe revendicatif qui nous guide.

Le CPA lancé en grande pompe aujourd'hui par le gouvernement peut constituer une avancée sociale majeure en devenant le réceptacle du socle de droits attachés à la personne et garantis collectivement que nous revendiquons. A défaut, il ne restera qu'une bien piètre avancée au regard des transformations du travail qui sont en cours et de l'ambition nécessaire pour que la liberté et l'émancipation au travail deviennent une réalité essentielle pour la construction d'un vivre ensemble. Si les dernières élucubrations de l'institut Montaigne venaient à être prises en compte, le CPA pourrait même devenir le véhicule d'une protection sociale par capitalisation généralisée et financiarisée.

La CGT est et restera mobilisée pour un nouveau statut du travail salarié garant de solidarité et de progrès social.

Montreuil, le 12 janvier 2017.